

Charte éthique et Responsabilité Sociétale 2023



YPSOFAKTO



A4517

Table des matières

I	Préambule	2
	Mot du Président	2
	À qui s'applique cette Charte ?	3
	Comment s'utilise cette Charte ?	3
	Qui contacter pour une question ou une difficulté en liaison avec cette Charte ?	3
	Quelles sanctions au non-respect de cette Charte ?	3
	Valeurs au cœur de notre code de conduite	4
2	Nos engagements en tant qu'entreprise intègre	5
	Respect des personnes	5
	Promouvoir les droits fondamentaux du travail au sein de l'écosystème YPSOFAKTO	5
	Prostitution, Proxénétisme	6
	Égalité d'accès	7
	Sûreté	7
	Respect des règles du commerce	8
	Lutte contre la corruption et le trafic d'influence	8
	Cadeaux et invitations	10
	Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme	11
	Le respect des règles de concurrence	11
	Transparence, communication, équité	12
	Respect des biens et des données	13
	Conflit d'intérêt	13
	Fraudes	13
	Actifs de la société – Abus de bien social	14
	Protection des données personnelles	14
	Sûreté des systèmes d'information	16
	Propriété intellectuelle	16
	Protection de l'image et de la réputation	17
	Respect de nos partenaires	17
	Fournisseurs et prestataires	17
	Relations d'affaires durables	18
3	Nos engagements en tant qu'employeur responsable	19
	Respect des conditions de travail	19
	Dialogue social	19
	Lutte contre toute formes de harcèlement	19
	Équilibre entre vie professionnelle et vie privée.	20
	Relation avec les prestataires de service ou les sous-traitants	21
	Santé, sécurité et conditions de travail	21
	Respect des carrières	22
	Mode de recrutement non discriminatoire et transparent	22
	Formation et accompagnement des carrières	23
4	Respect de l'environnement	24

I Préambule

Mot du Président

Chacun de nos gestes, chacune de nos attitudes a, plus que jamais un impact sur l'ensemble des communautés qui nous accueillent. Chaque transaction engage notre responsabilité. Le soin que nous apportons partout dans le monde au respect des principes éthiques les plus stricts, la façon dont nous assumons notre responsabilité sociale, sociétale et environnementale, le force de nos engagements en matière d'éthique, d'intégrité et de respect des lois, et tout particulièrement notre tolérance zéro en matière de corruption, sont des clés pour la pérennité de notre projet. Il est essentiel que nous menions ce développement de façon éthique, équilibrée et respectueuse.

Au-delà de la performance, YPSOFAKTO a toujours fait la différence en portant des valeurs universelles d'intégrité et de respect. Notre culture et nos exigences sont fortes. Ce socle est notre héritage et il constitue toujours le cœur de notre engagement collectif. La Charte éthique et RSE que vous avez en main doit donc nous guider et nous accompagner dans chacune de nos décisions quotidiennes. Je sais que je peux compter sur vous pour vous l'approprier et la faire vivre jour après jour, dans une perspective de croissance durable et profitable à tous.

Cette Charte éthique et RSE a pour objectif de vous aider à comprendre ce qui est attendu d'un collaborateur, à tous les niveaux de l'entreprise sans aucune exception, en fixant des principes fondamentaux, eux-mêmes illustrés, à l'aide de divers exemples rencontrés dans le cadre de nos activités quotidiennes.

Ces principes ne se limitent pas au seul rappel de la nécessité de respecter les règles légales applicables ; ils ont aussi pour objectif de promouvoir un comportement professionnel intègre et exemplaire en toutes circonstances.

L'éthique est l'affaire de tous

Les objectifs de cette charte ne peuvent être atteints que grâce à l'engagement, à la réflexion et au sens des responsabilités de chacun. Il en va de nos valeurs, de la réputation et de l'image d'YPSOFAKTO autant que de la confiance de l'entreprise éprouvée par l'ensemble des parties prenantes ; collaborateurs, clients, fournisseurs, communautés locales, pouvoirs publics et société civile.

Les indications contenues dans cette charte ne sont pas facultatives :

- Vous devez les respecter tant dans leur esprit que dans leur lettre ;
- Vous devez donner l'exemple dans votre comportement et dans vos agissements.

Vous serez fiers d'appartenir à une société éthique et intègre.

Merci à chacun d'entre vous pour cet engagement.

Jean-Renaud HUBERT

Président



À qui s'applique cette Charte ?

Cette Charte s'applique à l'ensemble des collaborateurs d'YPSOFAKTO.

Les principes contenus dans cette Charte ont vocation à s'appliquer à l'ensemble des partenaires de l'entreprise, notamment les clients et les fournisseurs, dans le cadre de leurs relations contractuelles avec nous.

Les managers de l'entreprise ont un devoir d'exemple et la responsabilité de promouvoir les valeurs et engagements de cette Charte auprès de leurs collaborateurs et de veiller à sa mise en œuvre.

Cette Charte, communiquée aux nouveaux collaborateurs lors de leur embauche, est disponible sur le site intranet YPSOFAKTO afin que chacun puisse s'y référer. Elle est également rendue publique sur le site internet <https://ypsosfakto.fr/>

Cette Charte est mise à jour régulièrement en fonction de l'évolution des activités de l'entreprise ainsi que des évolutions législatives et réglementaires.

Comment s'utilise cette Charte ?

Chaque collaborateur doit faire preuve de vigilance, de réflexion, de bon sens et de jugement.

L'objet de cette Charte n'est donc pas de détailler de façon exhaustive les comportements à adopter dans chaque situation mais vise à donner des repères et à rappeler l'esprit qui doit présider à chaque décision.

Parfois, certaines situations peuvent ne pas être simples. Toute décision doit cependant être prise en considération des principes de cette Charte et impose de se poser des questions fondamentales :

- Est-ce **légal** ?
- Est-ce **conforme** à la Charte éthique et RSE ?
- Quelle est la **conséquence** de mon action ou de mon inaction ?
- Serais-je à **l'aise pour expliquer et justifier** ma décision si elle était connue de l'entreprise ou en externe ?

Qui contacter pour une question ou une difficulté en liaison avec cette Charte ?

Chaque collaborateur peut, en toute circonstance, en cas de préoccupation, de doute ou de question en faire part à sa hiérarchie.

YPSOFAKTO interdit toutes formes de représailles à l'encontre d'un collaborateur ayant eu recours au dispositif d'alerte interne pour exprimer de bonne foi ses préoccupations.

Quelles sanctions au non-respect de cette Charte ?

Le non-respect de la Charte éthique et RSE est susceptible d'entraîner de lourdes sanctions pour l'entreprise mais aussi, à titre individuel, pour tout dirigeant ou collaborateur concerné par un manquement à ces principes.

Des agissements contraires aux principes de la Charte éthique et RSE peuvent aussi entraîner des préjudices économiques, d'image et de réputation pour l'entreprise.

Ils peuvent également conduire :

- À ce que des sanctions disciplinaires (par exemple un licenciement pour faute grave), civiles (par exemple des dommages-intérêts) et pénales (par exemple des amendes et/ou peines de prisons) soient mises en œuvre contre un collaborateur de l'entreprise) l'origine de ces agissements ;
- À la résiliation de toute relation d'affaires avec un partenaire commercial qui n'agirait pas en adéquation avec les valeurs et principes de la Charte éthique et RSE.

Valeurs au cœur de notre code de conduite

Passion pour le client

Nous sommes obstinément attachés à nos clients. Ils sont le moteur de nos décisions et de nos actions. Ils passent avant tout et nous nous soucions d'eux. Nous nous surpassons pour eux et prenons plaisir à le faire.

Respect

Nous sommes attentifs au monde et à l'humain. Nous apprécions le mélange des cultures et sommes fiers de nos différences. Vous êtes précieux, qui que vous soyez. Nous nous soucions de la planète et de sa diversité.

Esprit de conquête

Nous voulons être là où nos clients veulent être. Nous explorons et nous entreprenons. Nous sommes ambitieux pour nos clients et fiers de rendre possible l'impossible.

Innovation

Nous osons remettre en question le statu quo. Nous prenons l'innovation à cœur et nous nous lançons au défi de toujours faire mieux. Nous prenons des risques, nous rêvons l'impossible et le rendons possible.

Confiance

La MOE est un travail d'équipe et nous sommes plus forts ensemble. Nous croyons en la bienveillance, nous respectons nos différences et accordons de l'importance à toutes les voix. Nous travaillons dans un esprit d'équipe, pour dire ce que nous faisons et faire ce que nous disons.

2 Nos engagements en tant qu'entreprise intègre

Respect des personnes

De nombreuses lois visent à protéger les partenaires directs de l'entreprise (clients, collaborateurs, fournisseurs) et dans certains cas les personnes en relation indirecte avec elle.

YPSOFAKTO veille à respecter les lois et à les faire respecter, en s'assurant notamment que les pratiques de ses fournisseurs et prestataires de services soient conformes aux engagements de l'entreprise en matière de respect des personnes. Si tel n'était pas le cas, YPSOFAKTO mettrait en œuvre un plan d'action correctif avec le partenaire et, à défaut de résultat satisfaisant, cesserait toute relation avec le fournisseur ou prestataire concerné.

Promouvoir les droits fondamentaux du travail au sein de l'écosystème YPSOFAKTO

TRAVAIL FORCÉ

Le travail forcé se définit comme un travail exercé sous la contrainte ou la menace.

YPSOFAKTO s'attache à exercer un contrôle rigoureux vis-à-vis des fournisseurs et prestataires de services qui pourraient avoir recours à des personnes travaillant sous la contrainte ou la menace. Si tel était le cas, le Groupe mettrait en œuvre un plan d'action correctif avec le partenaire et, à défaut de résultat satisfaisant, cesserait toute relation avec le fournisseur ou prestataire concerné.

TRAVAIL DISSIMULÉ

Le travail forcé se définit comme un travail exercé sous la contrainte ou la menace.

YPSOFAKTO s'attache à exercer un contrôle rigoureux vis-à-vis des fournisseurs et prestataires de services qui pourraient avoir recours à des personnes travaillant sous la contrainte ou la menace. Si tel était le cas, le Groupe mettrait en œuvre un plan d'action correctif avec le partenaire et, à défaut de résultat satisfaisant, cesserait toute relation avec le fournisseur ou prestataire concerné.

TRAVAIL DES ENFANTS

Le travail des enfants comprend toute forme d'activité économique exercée par des enfants, les privant de leur dignité et portant atteinte à leur développement normal, physique et psychologique.

YPSOFAKTO s'engage à :

- Respecter strictement la limite d'âge fixée dans la législation de chacun des pays où il opère et à ne jamais faire travailler un enfant de moins de 14 ans dans quelque pays que ce soit ;
- Faire preuve de la plus grande vigilance dans le choix de ses fournisseurs et prestataires ;
- Refuser de travailler ou cesser immédiatement de travailler avec ceux qui font travailler des enfants dont l'âge serait inférieur à la limite légale ou qui aurait moins de 14 ans.



VOUS DEVEZ TOUJOURS	VOUS NE DEVEZ JAMAIS
Exercer un contrôle vigilant vis-à-vis des fournisseurs et prestataires de services qui pourraient avoir recours à des personnes travaillant sous la contrainte ou la menace ;	Engager ou poursuivre une relation commerciale avec un fournisseur ou un prestataire qui ne respecterait pas, ou plus, ces règles impératives ;
Respecter strictement la limite d'âge fixée dans la législation de chacun des pays où vous opérez	Faire travailler un enfant en-dessous de l'âge légal en vigueur dans le pays, ni faire travailler un enfant de moins de 14 ans dans quelque pays que ce soit ;
Faire preuve de la plus grande vigilance dans le choix des fournisseurs et prestataires.	Faire travailler un collaborateur sans respecter les règles d'embauche et de déclaration de son travail.

Prostitution, Proxénétisme

La prostitution est le fait de consentir à des relations sexuelles dans un but économique. Le proxénétisme est le fait de permettre ou de contribuer à la prostitution d'autrui et d'en tirer profit de quelque manière que ce soit. Le délit de proxénétisme existe dans de nombreux pays. Il consiste, pour l'exploitant d'un établissement, d'accepter, en toute connaissance de cause, que des actes de prostitution se réalisent dans son établissement et d'en tirer profit.

YPSOFAKTO s'engage à ne pas favoriser et surtout tirer profit de la traite des êtres humains dont l'exploitation sexuelle, et à porter à la connaissance des autorités compétentes toutes informations relatives à des faits répréhensibles dans ce domaine.



VOUS DEVEZ TOUJOURS	VOUS NE DEVEZ JAMAIS
Veiller à ce que les activités ou les locaux du Groupe ne soient pas utilisés à des fins de prostitution organisée	Passer sous silence à votre hiérarchie des faits supposés de prostitution ou de proxénétisme que vous pourriez soupçonner au sein de l'établissement où vous exercez vos fonctions.
Porter à la connaissance des autorités compétentes toute information relative à des faits répréhensibles dans ces domaines.	

Égalité d'accès

YPSOFAKTO applique une politique d'égalité d'accès aux établissements et aux services proposés aux clients et aux collaborateurs.

YPSOFAKTO s'engage à :

- Reconnaître les diversités individuelles de ses clients et de ses employés. L'entreprise s'attache à supprimer les éventuelles sources de discrimination dans ses offres commerciales, infrastructures informatiques, installations, équipements et bâtiments ainsi que dans ses pratiques, procédures et gestion de son établissement.
- Veiller, selon les lois et réglementations en vigueur à ce que les infrastructures informatiques, équipements et installations qu'il propose, utilise ou exploite, offrent dans la mesure du possible à ses clients et collaborateurs, la possibilité d'y accéder et de les utiliser au mieux de leurs possibilités.



VOUS DEVEZ TOUJOURS	VOUS NE DEVEZ JAMAIS
Veiller à ce qu'aucune éventuelle source de discrimination ne soit présente au sein des installations, équipements et bâtiments de l'entreprise ainsi que dans ses pratiques, procédures et gestion de son établissement	Laisser perdurer une situation source de discrimination avérée ou potentielle sans en référer à votre hiérarchie, empêchant ou retardant ainsi la mise en œuvre de solutions correctives
Veiller, selon les lois et réglementations en vigueur, à ce que les équipements et installations proposés, utilisés ou exploités, offrent la possibilité d'y accéder et de les utiliser au mieux de leurs possibilités.	Créer par vos paroles ou par votre comportement, sous quelque forme que ce soit, une situation de discrimination, de quelle que nature que ce soit.

Sûreté

La sûreté consiste à prévenir et à lutter contre les atteintes malveillantes aux personnes et aux biens, à lutter contre la criminalité menaçant potentiellement nos clients, personnels et infrastructures. Elle relève de responsabilités partagées entre YPSOFAKTO et les autorités du pays, avec lesquelles l'entreprise s'attache à maintenir des relations transparentes et intègres. La sûreté est une composante déterminante des produits et services que nous proposons et est l'une des premières attentes de la clientèle.

YPSOFAKTO veille à la sécurité de ses clients et employés dans les établissements en :

- Définissant des recommandations de sûreté basées sur les constructions, les équipements, les technologies et les procédures de sûreté à mettre en place ;
- S'assurant du système de reporting des incidents de sûreté au sein de la direction et si besoin du siège quand l'intérêt de l'entreprise est en jeu ;
- Évaluant les mesures de sûreté (via des audits) et en délivrant des conseils-formations aux personnels pour améliorer notamment nos mesures de protection.



VOUS DEVEZ TOUJOURS	VOUS NE DEVEZ JAMAIS
Appliquer scrupuleusement les consignes de sûreté existantes ;	Considérer qu'une procédure peut ne pas, ou que partiellement d'appliquer
Mettre en œuvre des mesures de management adaptées dans les zones géographiques exposées à une insécurité élevée ou à des menaces criminelles spécifiques ;	Omettre de signaler à votre hiérarchie un dysfonctionnement dans la mise en œuvre d'une procédure de sûreté ou toute situation sensible
Signaler immédiatement à votre manager, toute défaillance ou insuffisance supposée dans la mise en œuvre des procédures de sûreté	Négliger la mise en place de recommandations.

Respect des règles du commerce

Lutte contre la corruption et le trafic d'influence

La corruption et le trafic d'influence, sous toutes leurs formes, constituent des délits pénaux, assortis de lourdes sanctions tant pour une entreprise que pour une personne physique participant à toute forme de corruption, même indirecte.

Conformément aux différentes lois applicables en matière de prévention de la corruption et du trafic d'influence, et notamment la loi française Sapin 2, le UK Bribery Act et le FCPA américain, YPSOFAKTO a mis en place des mesures destinées à prévenir et détecter la commission, en France comme à l'étranger, de faits de corruption ou de trafic d'influence.

Ces actes délictueux font l'objet d'une tolérance zéro au sein d'YPSOFAKTO et exposent leurs auteurs à des mesures disciplinaires pouvant conduire au licenciement pour faute du ou des employé(s) concerné(s) et à des poursuites judiciaires devant les juridictions civiles et pénales.

Définitions :

Deux types de **corruption** sont à distinguer :

- **La corruption active**, lorsqu'une personne physique ou morale obtient ou essaie d'obtenir, à tout moment, moyennant des dons, des promesses ou avantages, d'une autre personne exerçant une fonction publique ou privée, que celle-ci accomplisse, retarde ou s'abstienne d'accomplir un acte relevant de sa fonction ou susceptible d'être facilité par elle. Cette personne physique ou morale est alors qualifiée de **corrupteur**.
- **La corruption passive**, lorsqu'une personne exerçant une fonction publique ou privée profite de sa fonction en sollicitant ou en acceptant, à tout moment, des dons, promesses ou avantages en vue d'accomplir ou de s'abstenir d'accomplir un acte relevant de sa fonction. Cette personne est alors qualifiée de **corrompue**.

Ces deux infractions, certes complémentaires, sont distinctes et autonomes. Leurs auteurs peuvent être poursuivis et jugés séparément.

La corruption est dite « publique » lorsque le corrompu est un agent public et « privée » lorsque le corrompu est une personne n'exerçant pas une fonction publique.

Le **trafic d'influence** se définit comme le fait, par une personne, exerçant une fonction publique ou privée, de solliciter ou d'accepter, à tout moment, directement ou indirectement, des offres, des promesses, des dons, des présents ou des avantages quelconques pour elle-même ou pour autrui pour user de son influence réelle ou supposée en vue de faire obtenir d'une autorité ou d'une administration publique des distinctions, des emplois, des marchés ou toute autre décision favorable.

Comme pour la corruption, le trafic d'influence peut être actif ou passif, mais également privé (si l'intermédiaire est une personne privée) ou public (si l'intermédiaire exerce une fonction publique).

Totalement contraires aux valeurs d'YPSOFAKTO, la corruption comme le trafic d'influence sont :

- Inacceptables, quel qu'en soit le motif, et font l'objet d'une tolérance zéro au sein de l'entreprise ;
- Néfastes et de nature à porter un grave préjudice à l'entreprise.

YPSOFAKTO s'engage à prendre toute mesure pour éviter un quelconque acte de corruption ou de trafic d'influence dans le cadre de ses activités et veille en particulier à ce que, dans le cadre de ses contrats ou relations avec les autorités publiques, aucune rémunération, paiement de facilitation (le paiement de facilitation désigne le fait de rémunérer, directement ou indirectement, de façon indue, un agent public pour l'accomplissement de formalités ou d'actes administratifs qui relèvent de ses fonctions) ou avantage quelconque ne soit versé ou remis, directement ou indirectement, à un agent public ou un élu.



VOUS DEVEZ TOUJOURS	VOUS NE DEVEZ JAMAIS
Vérifier que votre partenaire ne présente pas de risque particulier en matière de corruption ou trafic d'influence ;	Accepter ou solliciter de l'argent ou un avantage quelconque pouvant vous amener à manquer à votre obligation de loyauté envers l'entreprise ou pouvant être perçu comme susceptible d'influencer une relation commerciale ;
Identifier les différentes formes de sollicitations indues qui pourraient vous être proposées ;	Offrir, promettre, donner de l'argent ou un avantage quelconque à un représentant d'une autorité publique, d'un parti politique ou à un acteur de la vie politique, à un syndicat ou un acteur de la vie syndicale
Informers immédiatement votre manager, si vous avez connaissance d'agissements susceptibles d'être contraires à notre politique en matière de lutte contre la corruption et le trafic d'influence ;	Offrir, promettre, donner de l'argent ou un avantage quelconque à un salarié ou représentant d'une entreprise tierce pouvant l'amener à manquer à son obligation de loyauté envers son entreprise
Vous assurer que nos partenaires commerciaux et intermédiaires sont parfaitement informés de nos exigences, ont eu communication de cette charte ainsi que de la politique de prévention de la corruption et du trafic d'influence en vigueur au sein d'YPSOFAKTO et s'engagent à les respecter.	Avoir recours à des intermédiaires pour leur faire accomplir ce qui ne serait pas autorisé par YPSOFAKTO



VOUS DEVEZ TOUJOURS	VOUS NE DEVEZ JAMAIS
Refuser catégoriquement et ostensiblement tout pot-de-vin ou équivalent qui serait sollicité ou proposé et informer votre interlocuteur que les pots-de-vin et autres tentatives de corruption sont illégaux, enfreignent nos politiques et que nous avons une tolérance zéro à leur égard.	Passer sous silence des tentatives de corruption dont vous avez connaissance ou avoir peur d'informer votre manager
	Accorder des paiements, même de faible valeur, en espèces, ou d'autres avantages quelconques, à des fonctionnaires pour que ces derniers acceptent de réaliser une tâche.

Cadeaux et invitations

YPSOFAKTO est engagé dans la lutte contre la corruption, le trafic d'influence et les conflits d'intérêts en refusant les cadeaux ou avantages personnels.

Le principe est qu'un collaborateur ne doit ni recevoir ni offrir de cadeau ou d'avantage personnel dans le cadre d'une relation d'affaires. À titre d'exception, peuvent être offerts ou acceptés des cadeaux ou invitations non pécuniaires, qui s'inscrivent dans le cadre normal d'une relation d'affaires, à condition qu'ils soient de valeur raisonnable et offerts en dehors de toute période de négociation.



VOUS DEVEZ TOUJOURS	VOUS NE DEVEZ JAMAIS
Veiller à ce que les cadeaux et invitations offerts ou reçus soient appropriés et conformes le cas échéant à la politique cadeaux de l'autre partie ;	Accepter des cadeaux ou invitations liés à vos fonctions qui seraient destinés à vos proches ou qui vous seraient adressés à votre domicile privé ;
Informez sans délai votre hiérarchie si vous recevez un cadeau ou une invitation, autre qu'un cadeau ou une invitation à caractère collectif (par exemple, une boîte de chocolats partagée au sein de l'équipe) ;	Offrir des cadeaux ou invitations à un fonctionnaire ou à un agent public
Respecter absolument la « Politique Cadeaux » d'un partenaire ou d'un fournisseur	Offrir des cadeaux ou invitations à la famille d'un agent public, d'un employé ou d'un représentant d'une personne morale publique ou privée.

Lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Le blanchiment est un délit pénal consistant à détenir ou utiliser des capitaux issus d'activités frauduleuses : acte de corruption, fraude fiscale, trafics divers, etc.

Le financement du terrorisme est un délit pénal consistant à fournir ou recueillir des sommes d'argent destinées à la perpétration d'actes terroristes.

YPSOFAKTO s'engage à faire preuve de vigilance sur les flux financiers qui pourraient avoir une origine ou une destination criminelle ou délictueuse. Lorsqu'il l'estime nécessaire, YPSOFAKTO procède à des enquêtes de conformité sur l'origine des fonds.



VOUS DEVEZ TOUJOURS	VOUS NE DEVEZ JAMAIS
Vous assurer que vous travaillez avec des clients, des partenaires ou des fournisseurs ayant des activités légitimes et dont l'argent ne provient pas d'activités criminelles ou délictueuses	Accepter des transactions en espèces au-delà de la limite légale autorisée, variable selon chaque pays ;
Faire preuve de vigilance avant de vous engager dans une relation d'affaires avec de nouveaux partenaires (propriétaires d'hôtels, partenaires de coentreprises, consultants ou fournisseurs)	Accepter le paiement venant d'un compte bancaire autre que celui de la contrepartie.
Vérifier que les paiements faits par un propriétaire ou un client corporate respectent les conditions prévues dans le contrat.	

Le respect des règles de concurrence

Les règles de la concurrence interdisent les pratiques anticoncurrentielles de deux façons en prohibant :

- Toute entente et échange d'informations sensibles entre concurrents, notamment sur la fixation des prix ou la répartition des clients ;
- Tout abus dans une situation de position dominante faisant obstacle au maintien d'une concurrence saine et loyale.

YPSOFAKTO s'engage à respecter strictement les règles de concurrence. Le fait de partager avec des concurrents des informations non-publiques telles que nos politiques tarifaires ou nos parts de marché est prohibé car constitutif d'une distorsion de concurrence.



VOUS DEVEZ TOUJOURS	VOUS NE DEVEZ JAMAIS
Demander conseil à votre Direction avant d'entamer des discussions avec un concurrent ;	Être en contact avec des concurrents sur des sujets confidentiels ou simplement non publics ;
Vous abstenir de dénigrer des concurrents, y compris par une déclaration inexacte sur leurs services et leurs produits ;	Inciter nos clients ou nos fournisseurs à rompre des relations contractuelles qu'ils pourraient avoir avec des concurrents d'YPSOFAKTO ;
Vous abstenir de tout agissement de nature à fausser les règles de la concurrence.	Détenir, utiliser, transmettre des informations confidentielles sur des concurrents ou en bénéficiant, y compris si celles-ci émanent de collaborateurs ayant précédemment travaillé chez des concurrents

Transparence, communication, équité

YPSOFAKTO s'engage à :

- Ce que les appels d'offres, les référencements et les contrats fassent l'objet d'un processus transparent, équitable et établi sur la base de critères objectifs, et que les fournisseurs soient traités avec loyauté et honnêteté ;
- Assurer une communication régulière, rapide et claire, offrant à tout fournisseur le même niveau d'information
- Informer dans un délai raisonnable les prestataires retenus et non retenus individuellement.



VOUS DEVEZ TOUJOURS	VOUS NE DEVEZ JAMAIS
Traiter loyalement et honnêtement tous les fournisseurs	Privilégier un fournisseur au détriment d'un autre dans le cadre du processus de sélection.
Vous assurer que la même information est communiquée à l'ensemble des fournisseurs participant à un appel d'offres ou un référencement	

Respect des biens et des données

Conflit d'intérêt

Il y a conflit d'intérêts lorsque les intérêts personnels ou privés du collaborateur (relations financières, professionnelles, familiales ou autres) peuvent influencer ou simplement paraître influencer une décision prise par le collaborateur dans l'exercice de ses fonctions.

Tout en respectant la vie privée de ses collaborateurs, YPSOFAKTO s'attend à ce qu'ils évitent les conflits d'intérêts. Dans le cadre professionnel, les collaborateurs doivent agir à tout moment dans l'intérêt de l'entreprise.

YPSOFAKTO impose à l'ensemble de ses collaborateurs de divulguer toute situation de conflit d'intérêts dès qu'ils en ont connaissance et, dans toute la mesure du possible, avant d'agir.



VOUS DEVEZ TOUJOURS	VOUS NE DEVEZ JAMAIS
<p>Informer votre manager si vous avez connaissance d'une situation apparente ou réelle de conflit d'intérêts</p>	<p>User de votre position professionnelle pour réaliser, directement ou indirectement, un profit personnel ou pour attribuer un avantage à un tiers au détriment des intérêts de l'entreprise</p>
	<p>Passer sous silence des informations relatives à un conflit d'intérêt</p>

Fraudes

La fraude est généralement caractérisée par un acte ou une omission intentionnelle. Elle peut notamment se concrétiser par la présentation de déclarations ou de documents faux, inexacts, trompeurs ou incomplets, visant à obtenir de manière indue la perception, la restitution ou la rétention de fonds ou encore l'obtention d'informations.

YPSOFAKTO s'engage à :

- Se conformer strictement aux lois et normes en vigueur notamment en matière comptable, fiscale et douanière ;
- Respecter les obligations qui lui incombent du fait que son siège et le marché se situent en France ;
- Prendre les dispositions nécessaires pour que toutes les opérations commerciales et financières soient transcrites de manière appropriée et sincère dans ses états financiers et conservées de manière à en permettre le contrôle dans le cadre prescrit par la législation.



VOUS DEVEZ TOUJOURS	VOUS NE DEVEZ JAMAIS
Vous assurer, dans le cadre de vos fonctions, que vos actions ne s'inscrivent pas en violation des obligations légales qui incombent à la société et à nous tous	Participer à une opération qui serait fondée sur des informations volontairement inexactes, trompeuses ou incomplètes.

Actifs de la société – Abus de bien social

Les actifs d'YPSOFAKTO sont destinés à permettre la réalisation de ses objectifs. Mis à disposition des collaborateurs, ils ne doivent servir que dans le seul intérêt de l'entreprise et non dans l'intérêt personnel d'un collaborateur. Tout usage abusif d'un actif de l'entreprise par un collaborateur expose celui-ci à des sanctions disciplinaires mais aussi à des sanctions pénales.

L'abus de bien social consiste à faire un usage délibéré et personnel des biens ou du crédit de l'entreprise ou des pouvoirs détenus par les dirigeants sociaux, de façon contraire à l'intérêt social.



VOUS DEVEZ TOUJOURS	VOUS NE DEVEZ JAMAIS
Garder à l'esprit que tous les biens, même ceux de faible valeur, et les documents sont la propriété exclusive de l'entreprise.	Utiliser à titre personnel les actifs de l'entreprise

Protection des données personnelles

La protection des données personnelles (nom et/ou prénom, numéro de téléphone, adresse électronique, numéro de carte bancaire, préférences clients, etc.) vise à protéger toutes les informations relatives à des personnes physiques directement ou indirectement identifiables et à définir les conditions selon lesquelles ces données peuvent être collectées et traitées. Ces informations sont protégées par plusieurs législations concernant le droit à la vie privée, en France, au sein de l'Union européenne (dont le Règlement Général sur la Protection des Données – RGPD) et dans d'autres régions du monde.



VOUS DEVEZ TOUJOURS	VOUS DEVEZ TOUJOURS
N'utiliser des données personnelles que si vous avez eu le consentement de la personne	Ne conserver les données que pendant une durée limitée qui doit être conforme avec les lois applicables
N'utiliser des données personnelles que si cela est nécessaire pour exécuter un contrat auquel la personne est partie	Assurer la sécurité des données personnelles, c'est-à-dire leur intégrité et leur confidentialité
N'utiliser des données personnelles que si c'est une obligation légale	Passer un contrat écrit avec tout tiers amené à intervenir sur les données personnelles, après s'être assuré qu'il est capable de les protéger
N'utiliser des données personnelles que si cela est nécessaire pour protéger la vie de la personne	Si les données sortent de l'Union Européenne, contacter l'un des Data Privacy Officers du Groupe, qui pourra vous aider à encadrer ce transfert avec les outils juridiques les plus adaptés
N'utiliser des données personnelles que si vous avez un intérêt légitime à cette utilisation et vous ne portez pas atteinte aux droits des personnes	Si les données sont compromises (perdus, volées, endommagées, indisponibles, etc.) ; notifier cette violation de données aux autorités et aux personnes concernées si la violation de données est susceptible de générer un risque élevé pour ces personnes
Savoir expliquer pourquoi vous avez besoin de ces données personnelles	Veiller à respecter la « Charte de protection des données personnelles ».
N'utiliser que les données dont vous avez vraiment besoin ; si vous pouvez atteindre le même résultat avec moins de données, vous devez le faire ;	Permettre aux personnes d'exercer leurs droits : accès à leurs données, rectification, effacement, opposition à l'utilisation de leurs données
Informers les personnes de la manière dont vous utilisez leurs données	



VOUS NE DEVEZ JAMAIS	VOUS NE DEVEZ JAMAIS
Utiliser les données pour des finalités autres que celles pour lesquelles elles ont été initialement collectées.	Collecter des informations dites « sensibles » (relatives notamment à l'état de santé, l'origine ethnique, la sexualité, les opinions politiques, les convictions religieuses) sans le consentement exprès de l'intéressé(e) ou seulement si la loi l'impose ;

Sûreté des systèmes d'information

La sécurité des systèmes informatiques consiste à gérer le risque informationnel à tous les niveaux de l'entreprise : sécurité des accès aux informations et sites dédiés, droits d'accès associés aux gestionnaires, formation de sensibilisation aux risques informatiques, contrôle de nos partenaires au travers de tests et d'audits sécurité spécifiques, etc

YPSOFAKTO s'engage à :

- Mettre en place une organisation dédiée de la sécurité des systèmes d'information ;
- Définir des règles d'usage des systèmes informatiques dans l'entreprise et s'assurer de la haute disponibilité de ses systèmes les plus critiques ;
- Inclure la sécurité dans le cycle de vie des applications informatiques ;
- Mettre en place des solutions technologiques destinées à protéger les données personnelles (clients et collaborateurs).



VOUS DEVEZ TOUJOURS	VOUS NE DEVEZ JAMAIS
Vous assurez de respecter les règles d'utilisation des systèmes d'information afin de préserver la sécurité de ceux-ci.	Faire un usage inapproprié des systèmes d'information, de la messagerie électronique et de l'Internet.

Propriété intellectuelle

La propriété intellectuelle comprend les droits incorporels que sont les marques, les noms de domaines, les dessins et modèles, les brevets, le savoir-faire et les droits d'auteur. Le non-respect de ces droits constitue une atteinte passible notamment de condamnation pour contrefaçon ou concurrence déloyale.

YPSOFAKTO s'engage à :

- Assurer la protection et la défense de ses propres droits de propriété intellectuelle ;
- Veiller à respecter ceux de l'ensemble de ses collaborateurs et partenaires et, plus largement, ceux des tiers.



VOUS DEVEZ TOUJOURS	VOUS NE DEVEZ JAMAIS
Mettre en œuvre les vérifications adéquates et obtenir les autorisations nécessaires afin qu'Accor ait le droit d'utiliser des ressources appartenant à des tiers (photographies, films, articles, logos, marques etc.)	Utiliser sans autorisation écrite valable des ressources appartenant à des tiers (photographies, films, articles, logos, etc.).

Protection de l'image et de la réputation

Les droits de la personnalité constituent une catégorie de droits tels que celui du respect de la vie privée, du droit à l'image, au nom de famille, au respect de l'honneur et de la réputation. Comme les personnes physiques, les personnes morales ont droit au respect de leur réputation et sont autorisées, en tant que de besoin, à engager des actions en diffamation ou en dénigrement.

YPSOFAKTO s'engage à :

- Obtenir l'autorisation expresse des personnes physiques avant toute utilisation d'un support comprenant un ou plusieurs attributs de la personnalité d'un collaborateur ou d'une personne extérieure à l'entreprise (photographie ou vidéo représentant une personne identifiable, un nom, etc.) ;
- Ce que les collaborateurs qui s'expriment sur les réseaux sociaux sur un sujet directement ou indirectement lié à l'entreprise, ne délivrent pas d'informations confidentielles et/ou susceptibles de nuire à la réputation d'YPSOFAKTO.



VOUS DEVEZ TOUJOURS	VOUS NE DEVEZ JAMAIS
Agir en pensant aux intérêts, à l'image et à la réputation d'YPSOFAKTO ;	Vous exprimer ou prendre des engagements au nom, ou avec le nom, de l'entreprise sans autorisation spécifique ;
Veiller à ce que vos opinions ou intérêts personnels ne puissent pas être confondus avec ceux d'YPSOFAKTO	Utiliser l'adresse électronique ou les documents à en-tête d'YPSOFAKTO pour vos affaires ou vos opinions personnelles
Avoir conscience que rien n'est « secret », « temporaire » ou « privé » sur Internet	

Respect de nos partenaires

Fournisseurs et prestataires

YPSOFAKTO veille à retranscrire ses engagements en faveur du développement durable dans l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement. Pour ce faire, YPSOFAKTO dispose de Conditions Générales d'achat jointes aux commandes permettant de décrire à ses fournisseurs ses engagements sociaux, sociétaux et environnementaux. Le non-respect par le fournisseur d'un de ces principes peut constituer une cause de rupture de la relation commerciale.



VOUS DEVEZ TOUJOURS	VOUS NE DEVEZ JAMAIS
Vous assurer que les fournisseurs signent nos Conditions Générales d'Achat et que leurs sous-traitants répondent aux mêmes obligations,	Laisser perdurer une situation dans laquelle un fournisseur serait défaillant au regard de ses obligations au titre de nos Conditions Générale d'Achat
Vous assurer que, lorsqu'un fournisseur n'est pas en mesure de respecter certaines des dispositions des Conditions Générales d'Achat, il a informé YPSOFAKTO afin de convenir ensemble de mesures correctives et préventives ainsi que d'un planning de réalisation.	

Relations d'affaires durables

YPSOFAKTO s'attache à privilégier des relations responsables et durables avec ses fournisseurs ainsi qu'à réserver une partie de ses marchés aux petites et moyennes entreprises.



VOUS DEVEZ TOUJOURS	VOUS NE DEVEZ JAMAIS
Veiller à préserver la qualité des relations avec nos fournisseurs et prendre en considération leurs spécificités propres	Omettre de vous assurer que les fournisseurs veillent à préserver des relations responsables et durables avec YPSOFAKTO
Être conscient que les engagements pris auprès des fournisseurs constitués de petites et moyennes entreprises contribuent au développement et à la préservation des emplois locaux.	

3 Nos engagements en tant qu'employeur responsable

Respect des conditions de travail

Dialogue social

Le dialogue social est au cœur de l'harmonie entre les personnes. Il vise la recherche permanente du consensus et constitue ainsi le rouage essentiel de la réduction des conflits sociaux.

Encourager le dialogue permet de se rapprocher au plus près de l'ensemble des collaborateurs et de donner ainsi l'opportunité à chacun de faire entendre sa voix.

YPSOFAKTO s'engage à assurer la transparence de sa communication auprès des collaborateurs en réalisant de manière systématique un entretien annuel d'évaluation avec chacun des collaborateurs, permettant à chacun d'accéder à une information claire sur ses droits, ses devoirs, et sur les avantages dont il/elle dispose.



VOUS DEVEZ TOUJOURS	VOUS NE DEVEZ JAMAIS
Encourager et développer toute forme de dialogue social, outil indispensable au bon fonctionnement de l'entreprise	Considérer que le dialogue social est inutile ou futile en adoptant une attitude de repli sur soi ou de fermeture aux autres.

Lutte contre toute formes de harcèlement

Le harcèlement moral se manifeste par des comportements, des paroles, des actes répétés et hostiles portant atteinte à la dignité ou à l'intégrité du salarié. Tout comportement ou action allant à l'encontre du droit au respect et à la dignité humaine est inacceptable.

Le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, quel que soit son sexe, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant ou qui créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante. Il en est de même de toute forme de pression, même non répétée, dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle au profit de l'harceleur ou d'un tiers.

Ces comportements peuvent notamment consister en des contacts physiques indésirables ou inappropriés, des emails, des regards ou des gestes, commentaires, invitations ou sollicitations de nature sexuelle exprimés sous quelque forme que ce soit, ou encore en l'envoi ou à l'exposition d'éléments de nature sexuelle (documents, images, objets, etc.). Ces comportements peuvent également viser à soumettre l'obtention d'une promotion ou d'un autre avantage à la condition de satisfaire à un acte sexuel.

Ce harcèlement sexuel peut se produire dans ou en dehors des locaux de l'entreprise et émaner notamment d'un collaborateur ou d'un client, d'un fournisseur ou d'un partenaire.

YPSOFAKTO ne tolère aucune forme de harcèlement moral ou sexuel. L'entreprise demande à chaque collaborateur d'alerter la Direction qui mettra en œuvre les moyens nécessaires pour faire cesser toute situation de harcèlement moral ou sexuel.



VOUS DEVEZ TOUJOURS	VOUS NE DEVEZ JAMAIS
Être respectueux de vos collègues	Adopter une attitude blessante, vexante ou susceptible de constituer une situation de harcèlement moral envers l'un de vos collègues ou fournisseurs ou partenaires commerciaux ;
Vous abstenir de toute forme de harcèlement tant en interne qu'envers notamment les clients, fournisseurs et partenaires d'YPSOFAKTO	Poursuivre une attitude ou un comportement dont il vous a été indiqué qu'il était indésirable ou inapproprié ;
Signaler immédiatement à votre manager, toute situation de harcèlement sexuel ou moral dont vous pourriez avoir connaissance.	Passer sous silence une situation de harcèlement dont vous avez connaissance, peu importe de qui elle émane.

Équilibre entre vie professionnelle et vie privée.

Concilier vie professionnelle et vie privée permet aux collaborateurs de mieux vivre et de mieux travailler. Levier essentiel de lutte contre les risques psychosociaux, l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée améliore le bien-être, la qualité de vie au travail des collaborateurs et donc la qualité du travail.

YPSOFAKTO s'engage à :

- Respecter les grandes étapes de la vie (naissance, mariage, congés, décès de proches,...) ;
- Minimiser les situations d'inconnue sur l'emploi du temps à court terme, pour réduire les contraintes liées aux horaires
- Apporter, lorsque les contraintes du poste le permettent, une réponse concrète aux collaborateurs qui rencontrent des difficultés de transport.



VOUS DEVEZ TOUJOURS	VOUS NE DEVEZ JAMAIS
Veiller à préserver le bien-être et la qualité de vie au travail de vos collaborateurs, gage de la qualité du travail.	Considérer que les difficultés rencontrées dans le travail, sources potentielles de risques psychosociaux ou de dégradation du bien-être au travail, sont négligeables

Relation avec les prestataires de service ou les sous-traitants

YPSOFAKTO s’engage à respecter les droits des travailleurs de manière générale et veille à ce que ses prestataires et fournisseurs ne contreviennent pas à ces droits et, plus particulièrement, ne pas recourir à la fourniture de main-d’œuvre par des entreprises tierces en dehors des cas autorisés par la loi.



VOUS DEVEZ TOUJOURS	VOUS NE DEVEZ JAMAIS
Veiller au respect des droits de vos collaborateurs et vous assurer que les prestataires et fournisseurs d’YPSOFAKTO agissent de même dans le cadre de leurs rapports contractuels avec l’entreprise	Passer sous silence une situation révélant que des prestataires ou fournisseurs de l’entreprise contreviendraient à ces règles.
Instaurer une relation privilégiée avec les prestataires de service ou sous-traitants, ce qui implique que ces derniers s’engagent à appliquer l’ensemble des règles relatives à la santé, à la sécurité et aux droits humains de l’entreprise à leurs propres collaborateurs. Ainsi, aucune différence ne doit être admise entre les collaborateurs au sein de l’entreprise en ce qui concerne la santé au travail et droits humains.	

Santé, sécurité et conditions de travail

Tout collaborateur a droit à un environnement de travail sûr au sein duquel les managers sont les premiers acteurs de santé qui doivent prévenir les risques, les constater, le cas échéant, et mettre en œuvre un plan d’actions adapté.

Des analyses en amont doivent être conduites afin d’anticiper et de réduire les risques à court et long terme induits par chaque poste ou activité. Les contraintes physiques, quand elles le peuvent, doivent être évitées, et des formations adaptées doivent être mises en place.

YPSOFAKTO s’engage à :

- Identifier et évaluer les risques à court et long terme induits, liés à l’activité, au département ou au poste de travail ;
- Mettre à disposition les formations et outils adéquats à la réduction des accidents et maladies liés à l’activité professionnelle ainsi qu’à la prévention des maladies (formations sur la santé et le bien-être, ex. : prévention VIH SIDA, maladies chroniques, nutrition, risques psychosociaux, premiers secours, etc.) ;
- Anticiper et prendre en compte l’impact humain des changements en matière de conditions de travail ;
- Prendre en considération les risques psychosociaux et adopter des méthodes de management adaptées.



VOUS DEVEZ TOUJOURS	VOUS NE DEVEZ JAMAIS
Respecter les consignes de sécurité et prendre toutes les précautions raisonnables et nécessaires pour maintenir un environnement de travail sûr et sain ;	Ignorer les règles sur la santé, la sécurité et les conditions de travail
Vous assurer que vos actes n'entraînent aucun risque pour autrui	
Signaler à votre manager toute situation de nature à compromettre la sécurité de votre environnement de travail ou de nature à compromettre la santé, la sécurité et les conditions de travail du site où vous travaillez.	

Respect des carrières

Mode de recrutement non discriminatoire et transparent

Toute sélection fondée sur des motivations non professionnelles (notamment religion, âge, sexe, orientation sexuelle, handicap, opinions politiques, origine ethnique, appartenance syndicale, ...) est interdite. La sensibilisation est essentielle pour lutter contre les stéréotypes, leviers de la discrimination. L'environnement, nos expériences passées et nos attentes inconscientes peuvent influencer notre manière de considérer un candidat et les questions que nous allons lui poser.

YPSOFAKTO s'engage à :

- Respecter un processus de sélection reposant sur une méthodologie commune pour tous les candidats à un même poste ;
- Recruter uniquement en fonction de nos besoins et des qualités propres de chaque candidat, sur des critères de compétences professionnelles et de qualités humaines, sans autre considération.



VOUS DEVEZ TOUJOURS	VOUS NE DEVEZ JAMAIS
Poser des questions qui ne soient pas susceptibles d'être perçues comme constitutive d'un risque direct de discrimination telle que : Combien d'années d'expérience avez-vous dans ce poste ?	Poser des questions susceptibles d'être perçues comme constitutive d'un risque direct de discrimination telles que : Quel est votre âge ?

Formation et accompagnement des carrières

Chacun est à la recherche d'un développement tout au long de sa vie professionnelle et d'expériences significatives.

YPSOFAKTO s'engage à :

Adapter et personnaliser notre offre de formation à destination de nos collaborateurs, et à les faire évoluer en fonction de leurs propres évolutions et besoins.



VOUS DEVEZ TOUJOURS	VOUS NE DEVEZ JAMAIS
Faire en sorte que tout collaborateur donne le meilleur de lui-même en valorisant son travail	Perdre de vue que tout collaborateur doit avoir sa chance de se développer
Lui donner tous les outils de formation nécessaires à son développement	

4 Respect de l'environnement

Nous avons obtenu la certification ISO 14001 et sommes profondément engagés dans cette démarche pour développer nos métiers dans le respect de la planète en réduisant nos impacts. Nous proposons à nos clients des solutions plus durables et plus respectueuses de l'environnement.

YPSOFAKTO s'engage à :

- Sensibiliser de manière continue ses collaborateurs et clients
- Promouvoir les énergies renouvelables en privilégiant ces sources d'énergie lors de nouvelles constructions ou rénovations, selon la pertinence de la région, et en contribuant à l'identification de technologies permettant de limiter notre empreinte énergétique et climatique
- Privilégier l'utilisation de produits écolabellisés (nettoyage, entretien, jardinage...) qui limitent la teneur en substances chimiques présentes dans les rejets
- Mettre en œuvre des pratiques respectueuses de l'environnement



<p>VOUS DEVEZ TOUJOURS</p>	<p>VOUS NE DEVEZ JAMAIS</p>
<p>Vous montrer exemplaires dans le respect de l'environnement au quotidien et vis-à-vis de nos clients</p>	<p>Ignorer notre démarche relative à la protection de l'environnement</p>